



Communiqué de presse

1er octobre 2025

Elections Municipales 2026 : la CAPEB lance ses propositions et appelle les futurs élus à soutenir les entreprises artisanales du bâtiment, moteur des territoires

Paris, le 1er octobre 2025 – Dans un contexte politique national plus que jamais instable, la CAPEB lance ses propositions en vue des élections municipales de mars 2026 et s’adresse aux futurs élus locaux, socle de stabilité et porteurs d’actions concrètes pour les Français et les entreprises artisanales du bâtiment.

La CAPEB, organisation professionnelle résolument de proximité, s’engage dès aujourd’hui pour porter la voix de ses adhérents et des plus de 500 000 entreprises artisanales du secteur dans le cadre de ces élections importantes pour leur activité.

Les entreprises artisanales du bâtiment participent chaque jour à la dynamique économique et à la valorisation des territoires, partout en France, avec plus de 570 000 salariés et 60 000 jeunes apprentis. Les études les plus récentes démontrent que ces TPE sont depuis de nombreuses années les principales créatrices d’emplois, bien au-delà des ETI et des grands groupes, et ce avec une répartition équilibrée sur l’ensemble du territoire national.

Proches des habitants comme des élus, elles bâtissent, rénovent, entretiennent et transforment les espaces pour répondre aux besoins locaux et participent ainsi au développement de leur commune.

Par ailleurs, leur engagement dépasse largement l’activité économique. Nombre de dirigeants de ces TPE s’investissent aussi dans la vie locale, qu’il s’agisse de soutenir les associations sportives et culturelles, de servir comme pompiers volontaires ou réservistes.

Ce modèle fondé sur la proximité et l’indépendance des artisans doit plus que jamais être défendu avec force, face à la concentration croissante du secteur du bâtiment et au danger de voir les artisans réduits au rôle de simples sous-traitants. Car la vitalité des communes repose largement sur l’énergie de leur tissu artisanal, en particulier dans le bâtiment.

Le Manifeste s'articule autour de six grandes priorités et 39 propositions. Il donne également aux candidats et futurs élus des éléments de compréhension du secteur et des informations pratiques pour leurs projets de travaux locaux.

Les propositions de la CAPEB en six grandes priorités :

- **Logement** : Mettre en œuvre une politique ambitieuse de construction, de rénovation et d'adaptation des logements répondant aux besoins locaux.
- **Développement économique** : Soutenir les entreprises artisanales de proximité au service du tissu économique local.
- **Marchés publics** : Garantir un accès direct des artisans aux marchés locaux, avec des procédures simplifiées et équitables.
- **Patrimoine** : Entretenir, rénover et restaurer le patrimoine bâti en valorisant les savoir-faire locaux.
- **Mobilité** : Assurer aux artisans des conditions d'exercice sereines et un accès facilité aux chantiers.
- **Transition écologique** : Privilégier les entreprises artisanales pour une transition énergétique efficace et ancrée dans les territoires.

Parmi les propositions de la CAPEB :

- Placer les artisans locaux au cœur de la politique d'aménagement urbain ;
- Mettre en œuvre une politique ambitieuse de rénovation énergétique des logements et des bâtiments intégrant pleinement les artisans du territoire ;
- Définir une charte d'engagements dédiée au développement local de l'artisanat du bâtiment ;
- Recourir aux marchés publics de « gré à gré » de moins de 100 000 euros HT afin de faciliter l'accès de ces marchés aux artisans locaux ;
- Allotir au maximum les marchés publics et ne pas recourir aux marchés publics globaux qui génèrent de la sous-traitance en cascade, sont sources de moindre qualité, de sinistralité, de travail dissimulé et ne bénéficient pas au développement économique du territoire ;
- Limiter la sous-traitance à un rang dans les marchés publics pour interdire la sous-traitance en cascade qui engendre de la prédation économique et de la destruction de valeur dans le secteur du bâtiment ;
- Respecter strictement les délais légaux de paiement dans les marchés publics et supprimer les délais « cachés » liés au traitement des dossiers ;

- Assurer la bonne circulation et le stationnement des véhicules professionnels des artisans afin de garantir la logistique des chantiers et le bon exercice de leur activité ;
- Garantir l'accès des professionnels aux déchèteries publiques et mettre des bennes en nombre suffisant pour le dépôt des déchets triés ;
- Entretien, rénover et restaurer le patrimoine bâti de la commune en valorisant les savoir-faire des artisans locaux.

Pour la CAPEB, il est nécessaire de simplifier les règles : adapter les PLU, réduire les délais et consulter davantage les artisans locaux. Cela permettrait d'accélérer la construction, mais aussi la rénovation, notamment énergétique, qui reste l'un des grands chantiers du siècle.

Les entreprises artisanales ne demandent pas de privilèges, mais un accès équitable aux marchés publics locaux. Trop souvent exclues par des procédures lourdes ou des marchés globaux, elles doivent pouvoir intervenir sur les chantiers avec des délais de paiement garantis et des critères adaptés, contribuant ainsi à l'entretien des écoles, bibliothèques, piscines ou salles des fêtes, au bénéfice direct des habitants. Ces questions ne sont pas seulement techniques, elles détermineront la capacité des communes à soutenir efficacement les artisans et à préserver la vitalité des territoires.

La simplification doit également s'étendre aux règles de mobilité et de gestion des déchets de chantiers : garantie de circulation et de stationnement, installation d'échafaudages et accès autorisé aux déchèteries publiques pour assurer la bonne activité des artisans.

Les artisans du bâtiment sont également des alliés sur lesquels les Maires peuvent s'appuyer pour assurer la préservation du patrimoine local. Leur savoir-faire et expertise sur le bâti ancien doit permettre aux élus locaux d'entretenir régulièrement leur patrimoine et d'éviter qu'il ne se dégrade trop fortement, engendrant des coûts de réparation souvent extrêmement lourds.

« Les entreprises artisanales du bâtiment sont au cœur de la vie locale. En soutenant leur développement, les élus municipaux renforceront non seulement l'économie de proximité, mais aussi le lien social et la qualité de vie de leurs habitants. Les élections municipales de 2026 doivent être l'occasion de faire le choix de ce modèle vertueux. C'est dans cet esprit que la CAPEB lance son Manifeste rassemblant l'ensemble de ses propositions et appelle les futurs élus à s'engager », déclare Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

[**Télécharger le Manifeste des Municipales 2026**](#)



À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

-